



CORTE-CENTRE CORSE  
CORTI-CENTRU DI CORSICA

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

## **C.C.T.P CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

### ***MAÎTRE D'OUVRAGE :***

CPIE Corte Centre Corse

Association A Rinascita

7, rue Colonel Feracci - BP 1

20 250 CORTE

### ***OBJET DE LA CONSULTATION:***

### ***MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES***

Désignation d'un commissaire aux comptes

pour les exercices 2014-2016

Le présent document comprend 7 pages

## Sommaire

Préambule.....	2
1. Objet de la prestation.....	2
1-1 Présentation.....	3
1-2 Spécificités comptables .....	4
2. prestation attendue .....	4
3. descriptif de la mission .....	5
4. Objet de la prestation.....	5
4-1 nature de la mission.....	5
4-2 confidentialité .....	6
4-3 organisation de la mission .....	6
4-4 durée du marché .....	6
4-5 calendrier d'intervention.....	6
4-6 honoraires.....	6
5. conditions de réalisation.....	7

## **1-PREAMBULE**

### **1-1-Présentation**

L'association A Rinascita di u vechju Corti, fondée en 1975, est une association de type loi 1901, agréée au titre des associations de protection de l'environnement et labellisée depuis 2007 Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Corte Centre Corse Appartenant au réseau national des CPIE qui regroupe 80 associations.

L'année 2011 a été marquée par l'émergence de l'Espace Info-Energie Centre Corse et par notre nomination comme tête de réseau de la Culture Scientifique Technique et Industrielle pour la Région Corse

L'association s'est aujourd'hui engagée dans une démarche d'excellence avec pour objectif principal d'œuvrer pour un développement durable de son territoire et de ses habitants aux moyens de ses différents secteurs d'activités. En effet, notre association située sur le centre Corse est multi sectorielle et s'illustre dans divers domaines. :

1/ La protection de l'environnement et l'éducation à l'environnement

2/ L'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets de développement durable.

3/ L'animation économique et socioculturelle du Cortenais et du Centre Corse en particulier et de la Région corse (2A & 2B), à travers notamment :

- a – Aménagement, dans son périmètre, de centres d'activités conviviaux ouverts à tous.
- b – Œuvrer pour la réalisation de nouveaux projets de Développement Durable à l'échelle du territoire conformément à la charte nationale de l' U.N.C.P.I.E.
- c – L'incitation à la pratique de l'éducation physique et sportive
- d – L'accueil de stagiaires, en particulier issus de l'Université de Corse, dans le cadre de leur cursus universitaire ; de bénévoles, dans le cadre du service civique volontaire.
- d – La gestion et l'animation de structures
- e – L'organisation des loisirs de la collectivité dans son ensemble
- f – L'organisation de stages et de formations
- g – Le renforcement de la solidarité morale des habitants, de l'esprit de compréhension mutuelle et d'entraide.
- h – Maison d'édition

4/ Des actions dans le domaine de : l'Information, la Formation, la Prévention, l'Orientation, l'Animation, la Santé

5/ Etudier et défendre les intérêts matériels et moraux de la famille, assurer la représentation des familles auprès des pouvoirs publics.

6/ La participation à des projets européens inter-régionaux.

7/ La diffusion de la Culture Scientifique Technique et Industrielle.

- a - Mener des actions et des projets liés à la vulgarisation des sciences et à la diffusion de la CSTI auprès de tous les publics.
- b – Assurer la coordination régionale de « la fête de la science » et organiser divers événement en lien avec le domaine.
- c – S’investir dans la diffusion des savoirs, à travers notamment la création d’un Centre Régional de Ressources sur l’Eau et les Milieux Aquatiques « Casa di l’acqua », adhésion à l’AMCSTI

8/ La promotion et la valorisation de la langue et de la culture corse, l’incitation à la pratique de la langue corse.

L’association en quelques chiffres :

39 ans d’existence

Une équipe de 22 salariés

26 administrateurs bénévoles

14 398 personnes concernés par les activités (adhérents, public sensibilisés...)

Comptes de résultat des 3 derniers exercices :

2011 : Charges : 789 148,76 €	Produits : 807 858,80 €	Résultat : + 18 709, 84 €
2012 : Charges : 967 537,15 €	Produits : 1 010 209,34 €	Résultat : + 42 672,19 €
2013 : Charges : 1 136 937,16 €	Produits : 1 140 048,76 €	Résultat : + 3 111,60 €

### **1-2-Spécificités comptables**

L’exercice comptable est calculé sur l’année civile. Les comptes sont clôturés au 31 décembre de chaque année.

Les règles comptables appliquées sont celles qui régissent les associations à but non lucratif.

Le plan comptable utilisé est proche du plan comptable général ; l’association suit une comptabilité analytique.

L’association établit un budget global regroupant tous les secteurs d’activité qui la composent et génère également un budget spécifique à chaque secteur.

### **2-OBJET DE LA PRESTATION**

La présente consultation a pour objet la désignation d’un commissaire aux comptes, responsable de la certification des comptes, au CPIE Corte centre corse –A Rinascita pour les exercices 2015-2017, soit 3 exercices comptables (chaque exercice a une durée de douze mois).

La mission sera exercée dans les conditions prévues par les textes régissant la profession sous réserve des règles qui sont propres au CPIE Corte centre corse- A Rinascita.

Le commissaire aux comptes procèdera au contrôle des comptes du CPIE Corte centre corse –A Rinascita.

Il établira un rapport de certification pour le CPIE Corte centre corse –A Rinascita

Le commissaire aux comptes exercera sa mission en étroite collaboration avec le service comptabilité et la direction.

La mission sera effectuée à Corte au siège du CPIE Corte centre corse –A Rinascita.

### **3-PRESTATION ATTENDUE**

- ✓ L'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français, pour les exercices 2015 à 2017 ;
- ✓ Les vérifications spécifiques prévues par la loi (relatives au rapport de gestion, aux conventions règlementées...);
- ✓ Des interventions définies par des textes légaux ou réglementaires qui pourraient être réalisées au cours de l'exercice (telles qu'acomptes sur dividendes, augmentation du capital,...) (Ce dernier type d'intervention fera l'objet de précisions et d'un accord préalable).
- ✓ Délivrer des attestations spécifiques ; effectuées à la demande de l'association, à l'attention de certains financeurs (ADEME, programmes européens...), et ce dans le cadre prévu par la NEP 9030, relative aux diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes.

### **4-DESCRIPTIF D E LA MISSION**

#### **4-1- Nature de la mission :**

- ✓ Les travaux seront conduits, dans le respect du code de déontologie de la profession, selon les normes d'exercice professionnel et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC). Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.
- ✓ Pour former son opinion sur les comptes, le titulaire procèdera à un audit qui consiste à collecter des éléments justifiant les données contenues dans les comptes et à examiner, par sondages, leur caractère probant. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.
- ✓ En outre, dans le cadre de ses travaux, le titulaire prendra connaissance des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de prendre en considération les facteurs pouvant engendrer des risques d'anomalies significatives dans les comptes et non dans le but de formuler une

opinion sur l'efficacité du contrôle interne, ou d'identifier l'ensemble des faiblesses du contrôle interne.

Si des faiblesses significatives du contrôle interne venaient à être relevées lors de l'audit, le titulaire les communiquera par écrit.

#### **4-2- Confidentialité :**

Le titulaire du marché est soumis au secret professionnel conformément aux dispositions de l'article L.822-15 du Code de commerce. Il ne peut être relevé de ce secret professionnel que dans les conditions strictement précisées par la loi. La direction ne peut pas le délier de ce secret professionnel. Les papiers de travail et les dossiers élaborés durant la mission, y compris les documents et les dossiers électroniques, seront sa seule propriété. Ils seront couverts par le secret professionnel.

#### **4-3- Organisation de la mission :**

La démarche d'audit nécessite une bonne communication, entre le titulaire du marché et le service comptable ; elle est indispensable à la réalisation de la mission.

Le titulaire aura accès sans restriction à tout document comptable, pièce justificative ou autre information demandée dans le cadre de ses interventions.

La direction de l'Association l'informerá, en cours d'année, de tout événement important pouvant avoir un effet significatif sur l'activité ou les comptes et le patrimoine de l'association.

Conformément aux dispositions de l'article L.823-13 du Code de Commerce, Le commissaire aux comptes, à toute époque de l'année, pourra se faire assister ou représenter, sous sa responsabilité, par des experts ou autres professionnels de son choix qu'il fera connaître nommément à l'Association.

#### **4-4-Durée de la mission :**

La mission débutera à sa date de notification.

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans et prendra fin avec l'adoption des comptes 2017 par l'association.

#### **4-5-Calendarier d'intervention :**

Compte tenu de la date de clôture et des délais légaux à respecter, la planification des interventions devra être la suivante :

Novembre : Mission d'intérim

Février-Mars : Mission principale

#### **4-6- Honoraires :**

Le budget des honoraires couvre tous les travaux objets de la mission.

Les honoraires devront inclure les frais de déplacement ainsi que les travaux relatifs à la délivrance de certaines attestations spécifiques.

Les honoraires sont fonction du niveau de qualification requis par la nature et la complexité des travaux effectués et du temps passé.

Le prix est annuel et forfaitaire.

Le montant des honoraires repose sur l'application du barème légal, sur des conditions de déroulement normal de la mission, sur une assistance active des services de l'association.

La facture d'honoraire sera payable à réception.

#### **5-CONDITIONS DE REALISATION**

##### **Délais de réalisation :**

Le délai de réalisation de l'étude de programmation devra se conformer au calendrier d'exécution suivant :

- Lancement de l'appel d'offres : 24/03/2014
- Date limite de réception des offres : 09/04/2014
- Analyse des propositions : 11/04/2014
- Démarrage de la prestation : à réception de la lettre de commande du CPIE
- Durée de la prestation : Années civiles 2014,2015 et 2016

##### **Critères de sélection :**

- Valeur technique de la note méthodologique : 30%
- Respect du calendrier et réactivité : 20%
- Coût de la prestation : 50%